



ASSEMBLEE GENERALE

CE 21 JUIN 2021

Ordre du jour

- 1. Approbation de l'ordre du jour
- 2. présentation des objectifs de l'asbl COVISART
- 3. Composition de l'assemblée générale
 - Membres effectifs
 - Membres adhérents
 - Membres invités
- 4. Composition du Conseil d'Administration
- 5. Approbation du budget 2020 et proposition budget 2021
- 6. Présentation du rapport d'activités 2020 et activités 2021
 - a. Situation du dossier de la Pichelotte
 - b. Un marché local chaque jeudi
 - c. Le projet de la centrale d'enrobés - usine de tarmac à Sart-Bernard
 - d. Autres projets en cours (9 maisons rue Pirot et 14 logements à la Pologne)
- 7. Questions/Réponses

2. Présentation des objectifs de l'asbl COVISART

Article 4

L'association a pour objet d'œuvrer à l'amélioration du bien-être des habitants de Sart-Bernard, au niveau patrimonial, architectural, paysager, agricole, forestier, nature, infrastructure, mobilité, sécurité, touristique, social et culturel.

Sur ces thèmes, elle cherchera à favoriser le dialogue entre les habitants et les différentes autorités.

...

Son objet se situe en dehors de tout esprit de lucre comme de tout esprit d'appartenance religieuse, philosophique ou politique.

3. Composition de l'assemblée générale

Membres effectifs

- les fondateurs de l'association
- les membres adhérents qui sont admis par le Conseil d'administration à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés.

Droit de vote à l'AG

Membres adhérents

Personnes physiques ou morales qui en font la demande au CA. Nombre illimité

Pas de droit de vote à l'AG

Membres invités

Membres adhérents n'habitant pas Sart-Bernard

Membres fondateurs

- Blerot Philippe, domicilié rue les Quartiers, 3
- de Cartier d'Yves Christian, rue Pirot, 1
- Derenne Philippe, rue Saint-Denys, 63
- Lefèvre Béatrice, rue les Quartiers, 1c
- Lefèvre Luc, rue du Bois d'Ausse, 93
- Voisin Elisabeth, rue les Quartiers, 1
- Mosseray Bernadette, rue du Bois d'Ausse, 97
- Frippiat Jean-Charles, rue Saint-Denys, 84
- Trzcinski Marie-Anne, rue les Quartiers, 3



Membres effectifs

- Les membres fondateurs



- Céline Chapelle, rue du Bois d'Ausse, 39
- Olivier Gillet et son épouse Elica Krajceva, rue Saint-Denys, 61
- Virginie Olikier-Lievens, Ferme de la Cour, 1

Membres adhérents

- 61 personnes

Membres Invités

- 150 personnes

4. Conseil d'Administration

- Blerot Philippe
- de Cartier d'Yves Christian
- Derenne Philippe
- Voisin Elisabeth
- Mosseray Bernadette
- Frippiat Jean-Charles

5.1. Bilan financier 2020

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations membres effectifs	380	Frais zoom AG	16,93
Participation des riverains pour le recours au CE	300	Frais bancaires	2,5
Subside RW	986,15	Facture communication (site internet, capsule vidéo, slides, ...)	986,15
		Conseil d'Etat	220
TOTAL	1666,15	TOTAL	1225,58

En banque au 31/12/2020 440,57 €

5.2. Budget 2021

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations membres effectifs (12 X 20€)	240	Frais zoom AG	17
Appel à dons contre l'usine de tarmac	10.000 (actuellement 9656 € de 143 donateurs)	Frais bancaires (Poste + Crélan)	66
Subside RW	1.000	Participation Covisart pour frais Conseil d'Etat	120
		Communication (impression tracts, affiches, bâches)	3.000
		Frais actes de vente Bois Robiet (3 actes)	171
		Recours au Conseil d'Etat	220
		Frais d'avocat	6.000
TOTAL	11.240	TOTAL	9.594

6. Présentation du rapport d'activités 2020 et activités 2021

6.a. Projet de lotissement à la Pichelotte





- Contexte:
 - Une prairie ancestrale et un bois, périphériques au village
 - Appartenant partiellement, à la commune, et depuis 2005 au lotisseur Immobil
 - Projet de route sur la partie communale
 - Projet de lotissement sur la partie Immobil
- Historique:
 - 2009: première demande de permis de lotir par Immobil
 - 2011: accord de la commune pour la route
 - Recours riverains au Gouvernement Wallon fait annuler la décision communale pour irrégularités (modifications au projet initial)
 - 2012: nouvelle demande permis du lotisseur...
 - 2013: ...accordée par le Conseil Communal, validée par le Collège en 2013/12
 - 2014: Riverains en recours au Conseil d'état font casser le permis pour vice de forme
 - 2017: le lotisseur introduit une nouvelle demande de permis ...
 - 2018: ...accordée par le Conseil Communal (9 voix contre 8)
 - Recours des riverains au Gouvernement Wallon fait casser la décision communale pour erreurs dans l'étude d'incidence

Projet de lotissement à la Pichelotte

...Historique (suite):

- 2019: le lotisseur introduit nouvelle demande de permis corrigée des erreurs précédentes
- 2020/01: le Conseil Communal à l'unanimité refuse la création de la route sur ses parcelles
- 2020/05: A la demande du lotisseur, arrêté du Ministre Borsus acceptant le permis (contre la décision unanime des autorités communales !)
- 2020/08: un riverain et l'asbl Covisart introduisent conjointement un recours au Conseil d'Etat afin de faire annuler la décision du Ministre.
- 2020/09 à 2021/03: Les avocats du lotisseur et ceux de la Région Wallonne , via divers écrits, font part de leurs arguments au Conseil d'Etat, et Covisart et le riverain font de même.
- 2020/...: le lotisseur avait parallèlement introduit une demande de permis de lotir (différent de la demande de création de route/voirie)
- 2020/10: le Collège Communal, à l'unanimité, refuse le permis de lotir introduit par le lotisseur
- 2020/11: le lotisseur introduit auprès de la Région Wallonne un recours contre le refus de la Commune
- 2021/03: la Région Wallonne rejette le recours du lotisseur
- 2021/ ? : le lotisseur, la Région Wallonne, leurs avocats d'un côté, Covisart et le riverain de l'autre, seront convoqués au Conseil d'Etat pour défendre verbalement leurs arguments respectifs

Projet de lotissement à la Pichelotte

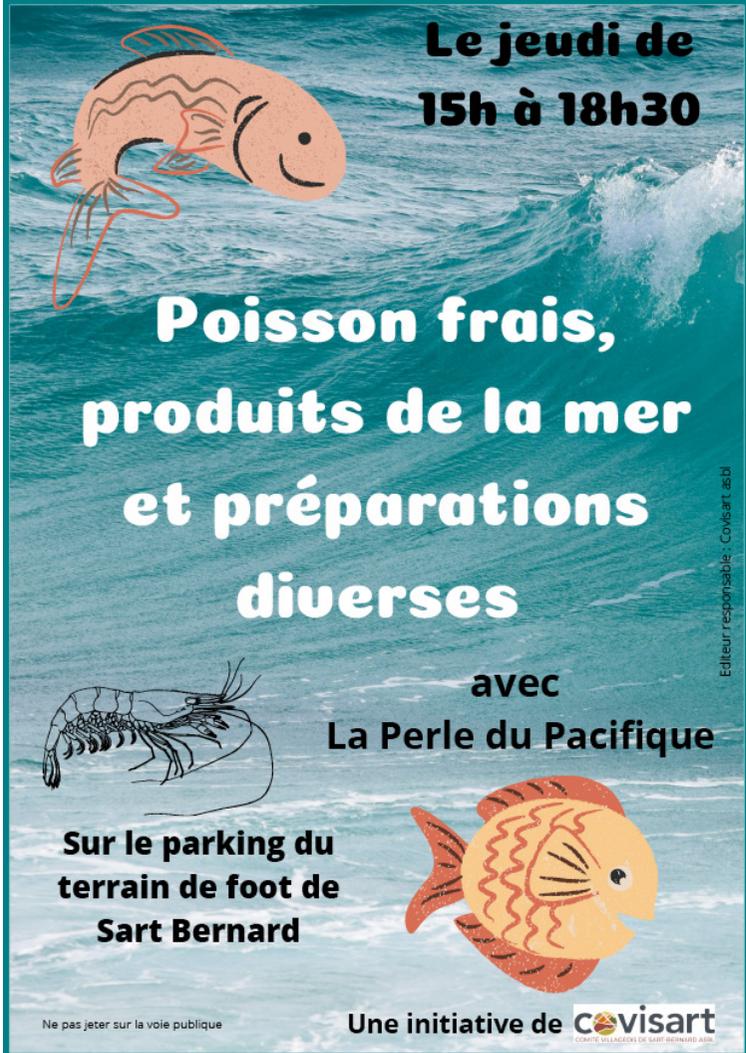
Pourquoi notre opposition:

- Contraire au schéma de structure communale (paysage galvaudé, étalement urbain,..)
- Qualité de vie
- Pression urbanistique – augmentation 34% en qcq années
- Perte du caractère villageois, destruction du paysage
- Protection d'une prairie ancestrale (plus ancienne prairie de Sart-Bernard), d'un écosystème prairie-bois humide en périphérie de village
- Aucune création de voirie cyclo-pédestre prévue en direction du centre du village et gare sncb, depuis un projet aussi décentré

6.b. Un marché local chaque jeudi

1^{er} ce jeudi 24 juin !

Venez y tous !!!!



**Le jeudi de
15h à 18h30**

**Poisson frais,
produits de la mer
et préparations
diverses**

**avec
La Perle du Pacifique**

**Sur le parking du
terrain de foot de
Sart Bernard**

Editeur responsable : Covisart asbl

Ne pas jeter sur la voie publique

Une initiative de  **covisart**
COMITE VILLAGES DE SART BERNARD ASBL

6.c. Le projet de la centrale d'enrobés – usine de tarmac à Sart-Bernard

Pourquoi sommes-nous opposés au projet ?



Objectif de Sotraplant-Nonet

Contourner les règles et législations en vigueur en vue de maximiser son profit.

- Choix d'un terrain situé en zone d'habitat à caractère rural afin de réduire les coûts d'acquisition
- Sous-évaluation délibérée de la capacité nominale de la centrale
- Nuisances inhérentes au processus de production
- Demande de suppression d'un sentier communal
- Absorption pure et simple d'un terrain appartenant à l'Etat belge

Emplacement non conforme au plan de secteur Zone d'habitat à caractère rural

Raison invoquée : plus de terrains disponibles en zone industrielle en province de Namur

Problème : dérogation possible pour une petite industrie (concept très flou) si

- 1) pas d'effet sur la destination principale de la zone (l'habitat)
- 2) compatible avec le voisinage (absence de nuisances)

Selon Sotraplan-Nonet : la condition 1 est déjà remplie car l'habitat n'y est plus envisagé par la commune

Objectif de leur Etude d'Incidence : démontrer l'absence de nuisances (condition 2) ou la manière dont ils envisagent de les réduire (aspect visuel)

Base de calcul des nuisances traitées dans l'Etude d'Incidence Environnementale

Selon Sotraplan-Nonet : l'objectif de production annuelle de 185.000 tonnes par an

Notre position :

- Cet objectif est fixé arbitrairement.
- Les nuisances doivent être calculées sur base de la production annuelle totale sollicitée via la demande de permis :

537.600 tonnes par an

616 heures normales (184.800 t)

+ 1176 heures en régime 24h/24

Nuisances inhérentes au processus de fabrication totalement sous-estimées

Fondements du processus :

- **Production en mode continu**

Une fois la production journalière démarrée, il est économiquement indispensable de la maintenir active le plus longtemps possible

- **Bridage de l'installation**

Maximisation de la production (donc des rejets CO²) en évitant les dépassements taxés

- **Gestion en flux tendu**

Minimisation des stocks et donc maximisation des périodes de trafic des camions

Points passés sous silence dans l'EIE

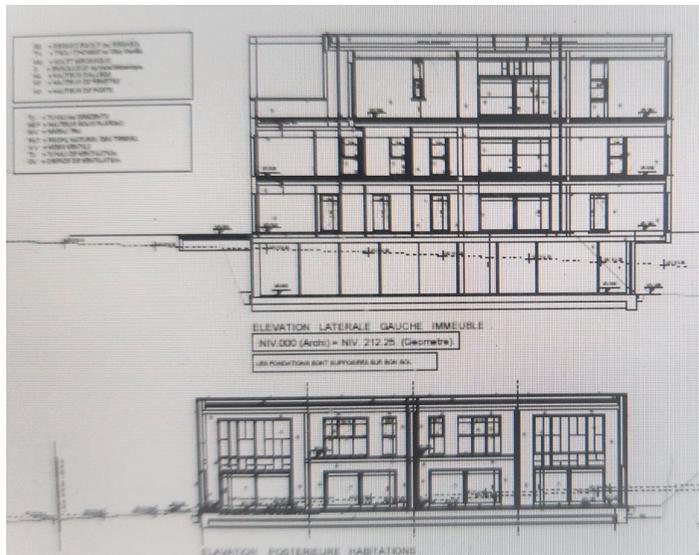
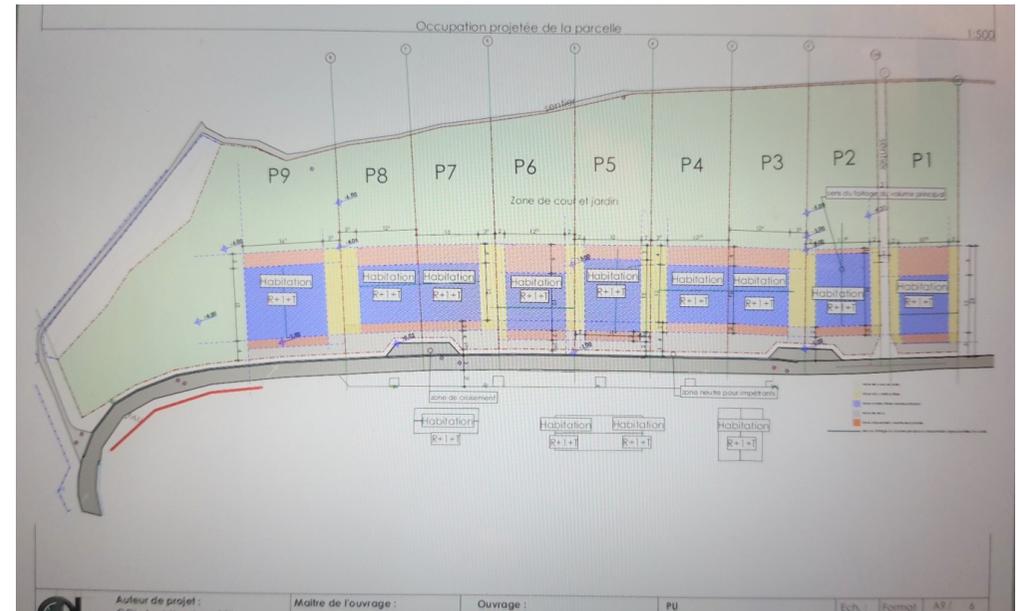
- Analyse de la dispersion des poussières dans l'atmosphère limitée à l'effet du vent sur les stocks de matériaux. Conclusions très contestables
- Rien sur les poussières liées au criblage, à la manutention, au concassage, ...
- Rien sur le bilan carbone alors que c'est un des aspects les plus importants du projet.

Où en sommes-nous et que comptons-nous faire ?

- Enquête publique terminée le 5 mai (voirie et permis unique)
- Décision du Conseil communal le 19 juillet concernant la fermeture de la voirie communale
 - > Interpellation citoyenne par Covisart asbl et N932,
- Recours auprès du Ministre par Sotraplant (15 jours après réception de la décision du C.C.)
- Décision du Ministre dans les 60 jours
 - Si refus de fermer la voirie, le dossier s'arrête.
 - Si accepte, recours au CE de Covisart asbl mais non suspensif.
- Examen du Permis Unique par la RW (110 jours + 30 j possible)
- Décision du Collège dans les 30 jours
- Introduction d'un recours auprès des ministres de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans les 20 jours
- Décision des ministres dans les 100 jours + 30j possible
- Recours au Conseil d'Etat

6.d. D'autres projets

- 2 nouveaux projets de lotissement
 - 9 habitations rue Piot
 - 14 logements à la Pologne



7. Questions/Réponses

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Merci à Colorisprint et à Créastyl